



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA FAMILLE

**SUCCESSION EN PRESENCE D'UN TESTAMENT :
LES REFLEXES A AVOIR**

**Jeudi 25 avril
De 14h00 à 17h00**

Morghân PELTIER
Avocat au barreau de Paris
Associée Cabinet Chauveau Mulon & Associés

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'avoir les bons réflexes dans le cadre d'un dossier de succession dans lequel il existe un testament.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Les différents types de testaments

- En droit français
- Testament international
- Rôle du Notaire
- Qui pouvons-nous coucher sur un testament
- Légataires universels / à titre universel / à titre particulier
- Quotité disponible / réserve héréditaire

II - DIP Succession

- Compétence / loi applicable avec règlement européen
- Affaire Johnny

III - Nullité du testament

- Comment écarter un testament
- Nullité pour insanité d'esprit
- Abus de confiance (arrêts récents en la matière)
- Conséquences de l'annulation d'un testament

IV - Aspects fiscaux du testament

- Avec un lien : mariage/PACS/concubinage
- Assurance-vie : bénéficiaire

V - Cas pratique

Moyens pédagogiques :

Cas pratique.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)